CENTRE HOSPITALIER GUY THOMAS
Boulevard Etienne Clémentel
63200 RIOM



CONSTRUCTION DU NOUVEL EHPAD ET RELOCALISATION DES PARKINGS DU PERSONNEL
rue Amable Faucon - 63 200 RIOM
63200 RIOM

CCTP - Lot N°10 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
DCE

ARCHITECTE MANDATAIRE
ARCHITECTURE ENVIRONNEMENT
1 rue Fontaine du Pila Saint Gély
34000 MONTPELLIER
Tel : 0467340427 /
archi.environnemen@gmail.com

ONOMISTE DE LA CONSTRUCTION
ECIB PROJECT
127 Avenue de la République
63000 CLERMONT-FERRAND
Tel : 0473925612 /
Email : ecib.project@ecib-project.com

BET STRUCTURE/FLUIDES/SSI/OPC
IGETEC
5 Avenue Georges Pompidou
15000 AURILLAC
Tel : 0471638830 /
Email : accueil@igetec.fr

BUREAU D'ETUDE VRD
GEOVAL
38 rue de Sarlième
63800 COURNON D'AUVERGNE
Tel : 0473379101 /
Email : cournon@geoval.info

BUREAU D'ETUDE HQE
CANOPEE
47 Chemin de la Taillat - BP 117
38243 MEYLAN CEDEX
Tel : 0476890895 /
Email : contacts@be-canopee.fr

BUREAU D'ETUDE ACOUSTIQUE
SIGMA acoustique
12 avenue Jean Monnet
12000 RODEZ
Tel : 0565627892 /
Email : sigma.acoustique@orange.fr

BUREAU D'ETUDE AMENAGEMENT PAYSAGER
ATELIER LE FUR
178 Chemin de la Nerthe
13016 MARSEILLE
Tel : 0491693971 /
Email : lefurpaysages@wanadoo.fr

ERGONOMIE SIGNALETIQUE
AXONE DESIGN
18 rue Alexandre Desrousseaux
59000 LILLE
Tel : 0320543652 /
Email : f.bonin@axone-environnemen.com

SOMMAIRE

10-1 GENERALITES 3
10-1-1 Objet du dossier 3
10-1-2 Phasage et conditions de réalisation des travaux 3
10-1-3 Réglementation 3
10-1-4 Fourniture de documents 3
10-1-5 Etudes d'exécution, plans d'atelier et de chantier 3
10-1-6 Nettoyage 3
10-1-7 Réception des supports 3
10-1-8 Echantillons et prototypes 4
10-1-9 Protection des ouvrages 4
10-1-10 PPSPS 4
10-1-11 Marques et produits 4
10-1-12 Règles de construction 4

10-2 DESCRIPTION DES OUVRAGES 5
10-2-1 PREPARATION DES SUPPORTS 5
10-2-1-1 Ragréage 5
10-2-1-2 Isolation acoustique et chape flottante courante 5
10-2-1-3 Chape adhérente intérieure 6
10-2-2 SOLS PVC 6
10-2-2-1 Revêtements de sol compact hétérogène 6
10-2-2-1-1 Surface courante 6
10-2-2-1-2 Relevés en plinthes 6
10-2-2-2 Complexe étanche 7
10-2-2-2-1 Revêtement de sol 7
10-2-2-2-2 Revêtement mural 7
10-2-2-3 Revêtement de sol PVC anti-dérapant et étanche R10 8
10-2-2-3-1 Surface courante 8
10-2-2-3-2 Relevés en plinthes 8
10-2-2-4 Revêtement de sol PVC anti-dérapant et étanche R11 9
10-2-2-4-1 Surface courante 9
10-2-2-4-2 Relevés en plinthes 9
10-2-2-5 Revêtements des escaliers 10
10-2-2-5-1 Marches et contre-marches 10
10-2-2-5-2 Paliers 10
10-2-3 SOLS LINOLEUM 11
10-2-3-1 Sol linoleum compact 11
10-2-3-1-1 Surface courante 11
10-2-3-1-2 Relevés en plinthes 11
10-2-4 DIVERS 12
10-2-4-1 Joints de dilatation 12
10-2-4-2 Seuils/profilés de transition 12
10-2-4-3 Siphons de sol 12
10-2-4-4 Tapis essuie pied 12

10-1 GENERALITES

10-1-1 Objet du dossier

Le présent dossier concerne la définition et la description des travaux du Lot n°10 Revêtements de sols souples à exécuter pour la construction du nouvel EHPAD et la relocalisation des parking du personnel.

10-1-2 Phasage et conditions de réalisation des travaux

Les travaux seront réalisés en une seule tranche ferme, avec deux phases identifiées et complémentaires permettant de faire atterrir le projet à la date de livraison du planning de consultation, tout en y intégrant une livraison intermédiaire actant de la déconstruction du bâtiment K et de la réalisation des 50 et 67 stationnements supplémentaires prévus au projet.

l'entreprise doit garder à l'esprit que l'ensemble des travaux se dérouleront **sur un site occupé et en fonctionnement** et que les dispositions décrites à l'article "Déroulement des travaux en site occupé / risques pour les patients" devront être parfaitement suivies.

10-1-3 Réglementation

Les travaux du présent lot devront être conformes avec les normes en vigueur, à savoir, les D.T.U., les Normes NF, les avis techniques de mise en œuvre des différents matériaux employés.
Norme NF P 05-011 Revêtement de sol - Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance (Août 2019)

10-1-4 Fourniture de documents

L'entrepreneur devra fournir tous les documents demandés pour approbation travaux, à savoir :
- Procès-verbaux de matériaux employés,
- Les certificats de qualités de matières employées,
- Le procès-verbal de réception des supports,
- Les plans d'exécution, d'atelier et de chantier, de détails et de réservations suivant l'article ci-après.

10-1-5 Etudes d'exécution, plans d'atelier et de chantier

L'entrepreneur devra la fourniture des plans d'exécution, d'atelier et de chantier, la Maîtrise d'œuvre ayant une mission de base, **sans** établissement des plans d'exécution.
Ces plans seront établis en fonction des plans PRO et porteront sur les détails en surface courante et sur tous les types de points singuliers (plans de détails et plans de réservations).
Pendant la période de préparation des travaux, l'entrepreneur devra la fourniture des plans de réservations.

10-1-6 Nettoyage

Pendant la durée des travaux, les parties publiques et le chantier seront maintenus en parfait état de propreté permanente.
Un nettoyage quotidien du chantier sera demandé pour améliorer la qualité du travail et la sécurité du personnel.

10-1-7 Réception des supports

Une visite des lieux sera impérative pour la remise des prix afin d'apprécier précisément les prestations à fournir.
Avant toute exécution de travaux sur le chantier, l'entrepreneur devra réceptionner les supports sur lesquels il doit réaliser ces ouvrages, suffisamment tôt.

Toute anomalie ou défaut non constaté contractuellement fera l'objet de reprises à la charge et sous la responsabilité de l'entrepreneur du présent lot.

10-1-8 Echantillons et prototypes

L'entrepreneur devra à la demande du Maître d'Ouvrage la fourniture des échantillons des matériaux employés.
Il devra la fourniture d'échantillons des ouvrages à exécuter en longueurs ou surfaces suivant la demande du Maître d'Ouvrage.
Toute exécution de travaux sera conditionnée par l'approbation des échantillons et prototypes après modifications et mises au point éventuelles.

10-1-9 Protection des ouvrages

L'entrepreneur est responsable de la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux.
Il en devra la protection soignée et maintenue pendant toute la durée du chantier.
Toute détérioration due au manque de protection sera reprise par l'entrepreneur, sans supplément de prix, sous sa responsabilité.
De même, il devra la protection des ouvrages mitoyens. Toute dégradation de ces ouvrages, occasionnée par l'entreprise, fera l'objet des reprises nécessaires (totale ou partielle) à ses frais et sous sa responsabilité.

10-1-10 PPSPS

Avant tout début de travaux, le titulaire devra fournir son PPSPS
Sur ce plan devront figurer les cabanes de chantier, les aires de stockage des matériaux, le stationnement éventuel d'engins, etc.
Après approbation, suite aux modifications éventuelles, le titulaire devra se conformer à ce plan durant toute l'exécution des travaux, en harmonie avec le P.G.C.

10-1-11 Marques et produits

NOTA : Les marques de produits stipulés sont données à titre indicatif. Les entreprises établiront leur proposition sur ces produits ou sur des équivalents techniques.
Il sera privilégié des matériaux ne contenant pas d'agents émissifs. les revêtements de sol bénéficieront de labels de type "GuT" ou équivalent. Les colles et autres matériaux seront labellisés "NF Environnement".

10-1-12 Règles de construction

Suivant le décret et l'arrêté du 22 octobre 2010, la commune de Riom se situe en zone de sismicité de **type 3- Aléa modéré**

L'ensemble des ouvrages seront dimensionnés suivant les règles parasismiques

10-2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

10-2-1 PREPARATION DES SUPPORTS

10-2-1-1 Ragréage

Fourniture et mise en œuvre d'un ragréage, travaux comprenant :
- Mise en œuvre d'un primaire d'accrochage
- Il sera exécuté conformément au Cahier des prescriptions Techniques d'exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtement de sols en neuf et rénovation Cahier 3634 V2 et 3635 V2 du CSTB.
- Ragréage de type P3, autolissant.
- La consommation moyenne est de 1.5 kg de poudre par mètre carré et par millimètre d'épaisseur d'enduit à réaliser.
- Etalement à la truelle lisseuse.
- Toutes sujétions de protection durant le séchage, aucune circulation ne sera admise
- Ponçage des surépaisseurs après séchage.
- Ragréage de type P3 des établissements PRB ou équivalent

Localisation :

Ragréage sous les revêtements de sols souples décrits ci-après.

10-2-1-2 Isolation acoustique et chape flottante courante

Réalisation d'un traitement acoustique au sol, travaux comprenant :

Isolation acoustique :
- La mise en oeuvre d'une isolation acoustique de type SC2 - ASSOUR CHAPE 19 des établissements SIPLAST
- La mise en oeuvre sera conforme au cahier des charges et prescriptions du fabricant
- Mise en oeuvre périphérique d'une bande de désolidarisation.

Chape flottante :
Réalisation d'une chape flottante sur sous couche acoustique (voir ci-dessus), comprenant :
Spécifications des composants utilisés pour la mise en œuvre :
- Granulats : ils doivent être conformes à la norme XP P 18-545
- Le sable utilisé est du sable de rivière ou de carrière lavé, sa classe granulométrique est 0/4 mm.
- Les liants hydrauliques doivent être conforme aux normes NF EN 197-1 pour les ciments.
- Ciments CEM II/A ou B de classe 32.5 N ou 32.5 R ou 42.5 N ou 42.5 R.
- L'eau utilisée doit être propre. L'eau potable et l'eau pluviale conviennent.
- Armatures treillis soudé de mailles maximales 100 x 100mm - masse minimale 325g/m2
- Les sous couches isolantes admises seront de classe SC1 ou SC2.

L'entrepreneur devra donc l'exécution d'une chape ciment dosée à 350 Kg de ciment CPJ-CEM II/A en 32.5 N ou 32.5 R (OU CPJ-CEM II/B) par m3 de sable lavé de carrière et d'une épaisseur telle que tous les sols finis règnent au même niveau.
Le mortier sera tiré à la règle, taloché, fortement refoulé et lissé à la grande truelle jusqu'à parfaite compacité et qu'il ne se forme aucune gerçure.
Elle sera parfaitement plane, et horizontale, notamment sur les seuils et dans les angles. Le saupoudrage de ciment pur avant lissage est Interdit.
Chapes droites

Localisation :

Sur l'ensemble des niveaux et des locaux.

10-2-1-3 Chape adhérente intérieure

Réalisation d'une chape adhérente comprenant :
Préparation des supports par balayage et lavage haute pression suivant DTU 26.2. L'entreprise prendra toutes dispositions nécessaires pour éliminer toutes traces ou éléments pouvant nuire à la mise en oeuvre et la pérennité de l'ouvrage
Mise en œuvre d'une chape adhérente armée conforme au CCT du DTU 26.2
Composition de la chape conforme au CGM du DTU 26.2
Ces chapes seront pentées et respecteront les préconisations suivantes :
* pente de 1% minimum vers l'exutoire

Localisation :

Chapes adhérentes dans les salles de bains des chambres, les salles de bains communes et des locaux tels que ménages, laverie, buanderie V081, stock chariot V086, déchets DASRI V089, CH+ V085 et circulation attenante.

10-2-2 SOLS PVC

10-2-2-1 Revêtements de sol compact hétérogène

10-2-2-1-1 Surface courante

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC hétérogène compact 2 mm en lés de 2 m, comprenant :
- Classement UPEC : U4P3E2C2
- Poinçonnement rémanent norme NF EN ISO 24343-1 : 0,02 mm.
- Résistance au glissement : R10 suivant DIN 51130
- Couche d'usure :0.70mm
- Efficacité acoustique : 7dB
- Réaction au feu : Bfl-s1
- Il sera doté d'une couche d'usure compacte transparente, groupe T d'abrasion, d'un envers calandré et d'une armature en voile de verre.
- Teintes et décors au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant (plusieurs teintes pourront être retenues pour former calepinage).
- Type ETERNAL et ETERNAL PALETTE 43 des établissements FORBO ou équivalent

La pose des lès se fera au moyen d'un adhésif préconisé par le fabriquant et suivant les recommandations techniques de celui-ci. En fonction de la classification UPEC des locaux l'entreprise devra respecter les conditions de mise en œuvre en découlant (soudures à chaud – remontées en plinthes – étanchéité en rives…).

Localisation :

Revêtement PVC suivant plans de repérages architecte.

10-2-2-1-2 Relevés en plinthes

Réalisation de relevés en plinthes avec revêtement de sol en PVC comprenant :
DTU 53.12
Sujétions de pose verticale sur supports systématiquement imprimés.
L'élimination de tous grattons sur les supports.
Le nettoyage et dépoussiérage soignés des supports.
La mise en œuvre systématique d'un primaire d'accrochage.
Pose au préalable d'une forme d'appui
Revêtement identique à celui de l'article ci-dessus
Hauteur des relevés de 10 cm
Classement U4P3E2C2.
Réaction au feu Bfl-s1.
Pose du revêtement par un collage, 24 heures après la mise en place.
Application par simple encollage avec colle résine acrylique en émulsion.
Mise en œuvre de joints traités à chaud par cordon liquide

Finition en tête du relevé par la mise en oeuvre d'un profil de finition clipsé

Localisation :

Traitement des relevés en plinthes U4 en périphérie des pièces localisées à l'article ci-dessus.

10-2-2-2 Complexe étanche

Système de type SARLIBAIN des établissements FORBO ou techniquement équivalent
- sol : SURE STEP R10
- mur : ONYX+

10-2-2-2-1 Revêtement de sol

Fourniture et pose de revêtement de sol PVC étanche et antidérapant comprenant :
Mise en œuvre suivant avis technique du fabricant et Cahier 3781 du CSTB
Mise en oeuvre de la sous-couche acoustique de type SARLIBASE Acoustique
Le revêtement de sol PVC, antidérapant, en rouleau, soudable à chaud (épaisseur 2 mm) , groupe T d'abrasion
Glissance pieds nus : C
Glissance pieds chaussés : R10
Réaction au feu : Bfl-s1
Poinçonnement : = 0.02
Lés de 2.00 m
Classement UPEC : U4P3E2/3C2
Travaux comprenant coupes soignées, ajustages.
Couleurs au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
La pose de ce revêtement s'effectuera suivant les préconisations du fabricant, sur un support non glissant, plan, dur et sec, conforme aux prescriptions du cahier des charges de préparation des ouvrages pour la pose des revêtements de sols minces. (Cahier du C.S.T.B n°286/35).
Mise en place de la forme d'appui pour angle au dessus de la sous-couche au minimum 24 heures après la mise en œuvre de celle-ci.
Remontées périphériques en plinthes, en continu, sur une hauteur de 10 cm, compris le traitement des angles rentrants et sortants, suivant le Cahier des Charges de la mise en œuvre.
Mise en place par double encollage de la forme d'appui 20 mm.
Soudure des lés et points singuliers par apport de cordons de soudure PVC, soudés à chaud.
Fourniture et pose de siphon de douche, en acier inoxydable à sortie verticale, de type BRAGE 6330V de type monobloc, garde d'eau de 50 mm, sujétion d'étanchéité, raccordement étanche à l'évacuation en attente compris toute pièce de raccordement.
Fourniture et mise en oeuvre de manchons d'étanchéité au sol pour passage de tuyaux, compris sujétions d'étanchéité au droit des platines de fixation des organes plomberie des douches.
Barre de seuil en PVC souple formant rétention d'eau.
Travaux comprenant coupes soignées, ajustages.
Teintes et décors au choix de l'Architecte - gamme SURESTEP WOOD.
Nota : Mise en place des platines pour remontées PVC au droit des tuyauteries au présent lot, fourniture de la platine à la charge des lots techniques.
Sol PVC de type SURE STEP R10 des établissements FORBO

Localisation :

Traitement en sol des salles de bains des chambres, salles de bains communes et vestiaires hommes et femmes au RDC.

10-2-2-2-2 Revêtement mural

Fourniture et pose d'un revêtement mural, comprenant :
L'élimination de tous grattons sur les supports.
Le nettoyage et dépoussiérage soignés des supports.
La mise en œuvre d'une impression toute surface par une peinture mate.
Impression des parois en plaque de plâtre par impression 1/3 colle acrylique murale et 2/3 d'eau.
Même préparation sur parois béton avec au préalable un enduit de lissage maigre suivant Norme AFNOR NFT 30 / 003 Famille XIV.

Revêtement mural en lés de 2,00 m, épaisseur 0,92 mm, couche d'usure et sous couche PVC calandré.
Classement feu : B-s2,d0
Revêtement mural toute hauteur et toute surface des parois, avec un débordement de 3 cm sur les remontées en plinthes.
Pose à la colle acrylique murale en émulsion appliquée au rouleau ou à la spatule.
Traitement des angles rentrants par un double encollage pour le cordon
Traitement des angles vifs par double encollage et colle contact.
Obturation de l'espace entre plinthes et revêtement mural par un enduit de lissage.
Traitement des joints par soudures à chaud avec apport de cordon d'apport
Traitement des traversées de canalisations par pièces adaptées.
Finition des arases hautes par joints adaptés.
Travaux comprenant coupes soignées, ajustages.
Teintes et décors au choix de l'Architecte.
Revêtement mural de type ONYX+ des établissements FORBO

Sujétions particulières :

Fourniture et mise en oeuvre de plaques de répartition de charges PVC de 2 mm d'épaisseur de type Acrovyn entre le WC suspendu et le revêtement mural conformément à l'Avis Technique du fabricant et et au Cahier de Prescriptions Techniques 3781.

Localisation :

Revêtement mural toute hauteur sur les salles de bains des chambres, des salles de bains communes et des vestiaires hommes et femmes au RDC.

10-2-2-3 Revêtement de sol PVC anti-dérapant et étanche R10

10-2-2-3-1 Surface courante

Fourniture et pose de revêtement de sol PVC étanche et antidérapant comprenant :
Mise en œuvre suivant avis technique du fabricant et Cahier 3781 du CSTB
Mise en oeuvre de la sous-couche acoustique de type SARLIBASE Acoustique
Le revêtement de sol PVC, antidérapant, en rouleau, soudable à chaud (épaisseur 2 mm) , groupe T d'abrasion
Glissance pieds chaussés : R10
Réaction au feu : Bfl-s1
Poinçonnement : = 0.02
Lés de 2.00 m
Classement UPEC : U4P3E2/3C2
Travaux comprenant coupes soignées, ajustages.
Couleurs au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
La pose de ce revêtement s'effectuera suivant les préconisations du fabricant, sur un support non glissant, plan, dur et sec, conforme aux prescriptions du cahier des charges de préparation des ouvrages pour la pose des revêtements de sols minces. (Cahier du C.S.T.B n°286/35).
Mise en place de la forme d'appui pour angle au-dessus de la sous-couche au minimum 24 heures après la mise en œuvre de celle-ci.
Soudure des lés et points singuliers par apport de cordons de soudure PVC, soudés à chaud.
Fourniture et mise en oeuvre de manchons d'étanchéité au sol pour passage de tuyaux, compris sujétions d'étanchéité au droit des platines de fixation des organes plomberie des douches.
Barre de seuil en PVC souple formant rétention d'eau.
Travaux comprenant coupes soignées, ajustages.
Teintes au choix de l'Architecte.
Nota : Mise en place des platines pour remontées PVC au droit des tuyauteries au présent lot, fourniture de la platine à la charge des lots techniques.
Sol PVC de type SURE STEP R10 des établissements FORBO

Localisation :

Traitement en sol des locaux ménage, laverie à tous les niveaux.

10-2-2-3-2 Relevés en plinthes

Réalisation de relevés en plinthes avec revêtement de sol en PVC comprenant :
Sujétions de pose verticale sur supports systématiquement imprimés.
L'élimination de tous grattons sur les supports.
Le nettoyage et dépoussiérage soignés des supports.
La mise en œuvre systématique d'un primaire d'accrochage.
Pose au préalable d'une forme d'appui permettant le classement E3
Revêtement identique à celui de l'article ci-dessus
Hauteur des relevés de 10 cm
Classement U4 P3 E2/3 C2.
Réaction au feu Bfl-s1.
Pose du revêtement par un collage, 24 heures après la mise en place.
Application par simple encollage avec colle résine acrylique en émulsion.
Mise en œuvre de joints traités à chaud par cordon liquide
Finition en tête du relevé par la mise en oeuvre d'un profil de finition clipsé

Localisation :

Traitement des relevés en plinthes en périphérie des pièces localisées à l'article ci-dessus.

10-2-2-4 Revêtement de sol PVC anti-dérapant et étanche R11

10-2-2-4-1 Surface courante

Fourniture et pose de revêtement de sol PVC étanche et antidérapant comprenant :
Mise en œuvre suivant avis technique du fabricant et Cahier 3781 du CSTB
Mise en oeuvre de la sous-couche acoustique de type SARLIBASE Acoustique
Le revêtement de sol PVC, antidérapant, en rouleau, soudable à chaud, groupe T d'abrasion
Glissance pieds chaussés : R11
Réaction au feu : Bfl-s1
Poinçonnement : = 0.02
Lés de 2.00 m
Classement UPEC : U4P3E2/3C2
Travaux comprenant coupes soignées, ajustages.
Couleurs au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
La pose de ce revêtement s'effectuera suivant les préconisations du fabricant, sur un support non glissant, plan, dur et sec, conforme aux prescriptions du cahier des charges de préparation des ouvrages pour la pose des revêtements de sols minces. (Cahier du C.S.T.B n°286/35).
Mise en place de la forme d'appui pour angle au dessus de la sous-couche au minimum 24 heures après la mise en œuvre de celle-ci.
Soudure des lés et points singuliers par apport de cordons de soudure PVC, soudés à chaud.
Fourniture et mise en oeuvre de manchons d'étanchéité au sol pour passage de tuyaux, compris sujétions d'étanchéité au droit des platines de fixation des organes plomberie des douches.
Barre de seuil en PVC souple formant rétention d'eau.
Travaux comprenant coupes soignées, ajustages.
Teintes au choix de l'Architecte.
Nota : Mise en place des platines pour remontées PVC au droit des tuyauteries au présent lot, fourniture de la platine à la charge des lots techniques.
Sol PVC de type SAFE STEP R11 des établissements FORBO

Localisation :

Traitement en sol des locaux buanderie V081, stock chariot V086, déchets DASRI V089, CH+ V085 et circulation attenante.

10-2-2-4-2 Relevés en plinthes

Réalisation de relevés en plinthes avec revêtement de sol en PVC comprenant :
Sujétions de pose verticale sur supports systématiquement imprimés.
L'élimination de tous grattons sur les supports.
Le nettoyage et dépoussiérage soignés des supports.

La mise en œuvre systématique d'un primaire d'accrochage.
Pose au préalable d'une forme d'appui permettant le classement E3
Revêtement identique à celui de l'article ci-dessus
Hauteur des relevés de 10 cm
Classement U4 P3 E2/3 C2.
Réaction au feu Bfl-s1.
Pose du revêtement par un collage, 24 heures après la mise en place.
Application par simple encollage avec colle résine acrylique en émulsion.
Mise en œuvre de joints traités à chaud par cordon liquide
Finition en tête du relevé par la mise en oeuvre d'un profil de finition clipsé

Localisation :

Traitement des relevés en plinthes en périphérie des pièces localisées à l'article ci-dessus.

10-2-2-5 Revêtements des escaliers

10-2-2-5-1 Marches et contre-marches

Fourniture et pose de revêtements de marches et contremarches PVC comprenant :
L'élimination de tous grattons des supports.
Le nettoyage et dépoussiérage des supports.
La mise en œuvre systématique d'un primaire d'accrochage.
Un ragréage P3.
Fourniture et pose d'un revêtement de sol spécial marche, avec profilés en pieds de contremarches.
Nez de marche antidérapant et contrastés visuellement
Classement U4 P3 E2 C2.
Indice d'affaiblissement acoustique DLw≥ 17dB minimum
Réaction au feu : Bfl-s1
Pose du revêtement par simple encollage à la colle acrylique en émulsion, 300 g / m2 minimum.
Mise en œuvre des joints soudés à chaud.
Travaux comprenant coupes soignées, ajustages.
Teintes au choix de l'Architecte.

Nota :

Bande d'éveil à la vigilance visuelle et tactile soudable située à 50 cm de la première marche dans le sens de la descente. La première et la dernière contremarche devront être contrastées visuellement. Les nez de marches seront contrastés visuellement
Revêtement de type SARLON MARCHE COMPLETE des établissements FORBO ou techniquement équivalent
Plinthes PVC hauteur 10 cm rapportée avec talon sur largeur de marches et sur paliers intermédiaires et d'arrivée.

Localisation :

Traitement des escaliers intérieurs.

10-2-2-5-2 Paliers

Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement de sol PVC acoustique en lés de 2m de large et comprenant :
- Efficacité acoustique aux bruits de choc certifiée de DLw = 19 dB
- Poinçonnement rémanent de 0,08 mm,
- UPEC : U4 P3 E2/3 C2
- Couche d'usure de 0,70 mm
- Épaisseur totale de 3,4 mm sans charge minérale, groupe T avec décors teintés masse ou imprimés, à finition mate.
- Classement de résistance au feu Bfl-s1 et au glissement R10.
- Mise en oeuvre au préalable d'un ragréage de type P3 compris primaire d'accroche
- Plinthes PVC hauteur 10 cm rapportée avec talon sur largeur de marches et sur paliers intermédiaires et d'arrivée.

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre.

Localisation :

Traitement des paliers d'arrivée et intermédiaire des escaliers intérieurs.

10-2-3 SOLS LINOLEUM

10-2-3-1 Sol linoleum compact

10-2-3-1-1 Surface courante

Fourniture et pose d'un revêtement de sol linoléum, travaux comprenant :
- Lés de 2 m de large de classement U4P3E1/2C2,
- Naturellement antibactérien et résistera à la brûlure de cigarettes.
- Composition : jute, huile de lin, résines naturelles, farine de bois, pigments et de charges minérales
- Résistance au poinçonnement Pr : 0,08 mm
- Protection de surface d'usine d'aspect satiné mât appliquée en 2 couches topshield pro apportant une résistance aux tâches et à la rayure.
- Teintes et décors au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant (plusieurs teintes pourront être retenues pour former calepinage).
- Épaisseur : 2,5 mm
- Couche d'usure : 1,5 mm
- Conformément NF DTU 53.12 P1-1-4
- Efficacité acoustique déclarée : DLw = 7 dB
- Réaction au feu selon NF EN 13501-1 : Cfl-s1

Type MARMOLEUM 2.5 mm Marbeld Linear Solid de FORBO FLOORING SYSTEMS.
La pose des lès se fera au moyen d'un adhésif préconisé par le fabriquant sans solvant type 611 Eurostar Lino Plus et suivant les recommandations techniques de celui-ci.
Pour bénéficier du classement E2, il sera soudé à chaud aux joints MARMOWELD MC (suivant références sélectionnées et étanchéité en rives).

Localisation :

Revêtement de sol linoleum suivant plans de repérage Architecte.

10-2-3-1-2 Relevés en plinthes

Réalisation de relevés en plinthes avec revêtement de sol linoleum comprenant :
DTU 53.12
Sujétions de pose verticale sur supports systématiquement imprimés.
L'élimination de tous grattons sur les supports.
Le nettoyage et dépoussiérage soignés des supports.
La mise en œuvre systématique d'un primaire d'accrochage.
Pose au préalable d'une forme d'appui
Revêtement identique à celui de l'article ci-dessus
Hauteur des relevés de 10 cm
Classement U4P3E1/2C2.
Pose du revêtement par un collage, 24 heures après la mise en place.
Application par simple encollage avec colle résine acrylique en émulsion.
Mise en œuvre de joints traités à chaud par cordon liquide
Finition en tête du relevé par la mise en oeuvre d'un profil de finition clipsé

Localisation :

Au droit des locaux prévus en revêtements de sol linoleum.

10-2-4 DIVERS

10-2-4-1 Joints de dilatation

Fourniture et mise en œuvre de joints de dilatation type encastré, constitués par un profilé aluminium et une bande souple caoutchouc résistant à l'abrasion.
- Fixations par vis inox à têtes fraisées.
- Travaux comprenant coupes, ajustages, fixations, adaptations aux revêtements de sols.
- Incorporation du joint en saignée due au présent lot.
- Profils encastrés des établissements MIGUA ou équivalent techniquement
- Largeur du joint de dilatation : 40 mm
- Épaisseur de chape : 50 mm

Travaux comprenant toutes les sujétions de préparations soignées des joint de dilatation existants.

Localisation :

Traitement au sol des joints de dilatation.

10-2-4-2 Seuils/profilés de transition

Fourniture et mise en œuvre de seuil inox 12/10° de 30 mm au droit des changements de sol.
Fixations par vis inox à têtes fraisées.
Travaux comprenant coupes, ajustages, fixations, adaptations aux revêtements de sols.

Localisation :

Traitement des jonctions entre sol de nature différente.

10-2-4-3 Siphons de sol

Fourniture et pose de siphon 200 x 200 en acier inoxydable, comprenant :
- Sortie verticale Ø 63 mm avec rosette renforcée en inox,
- Panier en acier inoxydable avec dispositif d'inviolabilité,
- Platine de positionnement et raccordement étanche à l'évacuation en attente,
- Compris toutes sujétions de bonne mise en œuvre.

Localisation :

Siphon de sols au droit des locaux lave bassins, ménages, stock chariots et déchets DASRI

10-2-4-4 Tapis essuie pied

Fourniture et pose de tapis de sol comprenant :

Cadre de tapis à encastrer :
Fourniture d'un cadre à encastrer en aluminium anodisé naturel, avec profilés en L 25 x 25 x 3 mm, avec coupes d'onglet,
Vissées sur platines d'angle, y compris pattes de scellement, à incorporer à la chape.
Compris nettoyage chape et ragréage.

Tapis :
Fourniture et pose de tapis brosse de 22 mm d'épaisseur, comprenant :
- Tapis constitué de profils aluminium espacés de 5mm par bande caoutchouc et assemblés par câbles d'acier souple.
- Insertion de bandes de tapis textile double-fibres brevetées.
- Tapis de type 3M Nomad Optima 9900.
- Couleur des inserts de tapis au choix du maître d'ouvrage.
- Dimensions : suivant plans architecte

Localisation :

Tapis essuie pied encastré au droit du sas d'entrée du bâtiment.